

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
École Saint-Jean-Bosco
Conseil d'établissement

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Bosco, tenue le 4 septembre 2025, dans le local du personnel, à 18h00.

C.É.25-09-1176	1. Ouverture de l'assemblée 2. Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par Yasmina Borki que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé. - Ouverture de l'assemblée; - Adoption de l'ordre du jour; - Accueil et brève description; - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024; - Lecture du rapport annuel de la présidence du CE; - Période d'information et de questions : - Fonctions et pouvoirs du C.É.; - Composition du Conseil d'établissement; - Planification de la première rencontre; - Nombre de parents requis pour les postes à combler; - Procédures d'élection : - Nomination d'un(e) président(e) d'élection; - Nomination d'un(e) secrétaire d'élection; - Nomination de deux scrutateurs; - Mises en candidatures; - Élection des membres du Conseil d'établissement 2025-2026 et des 2 parents substitués; - Comité de parents : - Rôle du comité de parents; - Élection d'un délégué au Comité de parents; - Élection d'un substitut au Comité de parents; - Organisme de participation des parents (O.P.P.); - Rôle de l'O.P.P.; - Décision de l'assemblée générale ou non un O.P.P.; - Nombre de parents; - Levée de l'assemblée. Adopté unanimement
C.É. 25-09-1177	4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024. Il est proposé par Alexandre Lévis et secondé par Charles-David Savard que le procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

5. Lecture du rapport annuel de la présidente de CÉ;

Alexandre Lévis nous fait la lecture du rapport annuel de la présidence du CÉ.

6. Période d’information et de questions :

6.1 Fonction et pouvoir de C.É.;

6.2 Composition du conseil d’établissement;

5 parents, 3 enseignants, 1 membre de soutien professionnel, 1 membre du service de garde

6.3 Planification de la première rencontre;

18h00

6.4 Nombre de parents requis pour les postes à combler;

3 postes en élection soit ceux détenus par Alexandre Lévis, Josée Gaboriault et Gabrielle St-Ours

7. PROCÉDURES D’ÉLECTION :

Non applicable. Seulement 3 personnes se sont proposées donc nous n’avons pas eu besoin d’aller en élection.

8. Mises en candidatures

Alexandre Lévis, Laurence Lévis et Yasmina Borki

Substitut

Gabrielle Gélinas-St-Ours et Josée Gaboriault

9. Élection des membres du Conseil d’établissement 2025-2026; et des 2 parents substitués.

Il est proposé que chaque candidat désirant se présenter aux postes de membres parents du CÉ puisse s’auto proposer.

Les Candidats :

Alexandre Lévis poste 1
Laurence Lévis poste 2
Yasmina Borki poste 3

se proposent et font une brève présentation pour mousser leur candidature.

Alexandre Lévis est élu au poste 1 et ce, pour une période de 2 ans.

Laurence Lévis est élue au poste 2 et ce, pour une période de 2 ans.

Yasmina Borki est élue au poste 3 et ce, Pour une période de 2 ans.

L’assemblée générale propose Josée Gaboriault comme parent substitut, elle accepte et Gabrielle Gélinas St-Ours comme parent substitut et elle accepte.

C.É.25-09-1182

10. Comité de parents;

10.1 Rôle du comité de parents;

10.2 Élection d’un délégué au Comité de parents;

À l’unanimité propose Charles-David Savard comme délégué au comité de parents et il accepte.

10.3 Élection d’un substitut au Comité de parents;

À l’unanimité propose Laurence Lévis comme substitut au comité de parents et elle accepte.

C.É.25-09-1183

11. Organisme de participation des parents : O.P.P.;

11.1 Rôle de l’O.P.P.;

Expliqué par Virginie Paquet.

11.2 Décision de l’assemblée générale à former ou non un O.P.P.;

À l’unanimité propose de mettre sur pied un OPP pour cette année.

11.3 Nombre de parents;

La première rencontre aura lieu le 22 septembre à 18h en présentiel.

C.É.25-09-1184

12. Levée de l’assemblée;

La levée de l’assemblée est proposée par Alexandre Lévis à 18h18.

Le président _____

Le secrétaire _____

La direction _____